

RÈGLEMENT DU PRIX DE THÈSE

Prix Marcel et Paul Pescheteau de la Société des Amis du musée national de Céramique - Sèvres

Présentation du mécène

La maison de ventes Pescheteau-Badin a souhaité rendre hommage à deux anciens membres actifs de la Société des Amis du musée national de Céramique - Sèvres, les commissaires-priseurs Marcel et Paul Pescheteau en finançant le prix qui porte leur nom.

Présentation de l'association

La Société des Amis du musée national de Céramique est une association reconnue d'utilité publique par décret du 20 novembre 1967, publié au Journal officiel de la République française du 26 novembre 1967. Elle soutient les actions du musée national de Céramique et contribue à l'étude et à la diffusion des connaissances sur les arts du feu, c'est-à-dire la céramique (terres cuites, terres vernissées, faïence, grès, porcelaine) les émaux et le verre.

Ses adhérents regroupent des amateurs d'art, des collectionneurs, des conservateurs de musées, des chercheurs et des professionnels du marché de l'art.

Le prix Marcel et Paul Pescheteau

Préambule

La Société des Amis du musée national de Céramique - Sèvres, attribue tous les ans le prix Marcel et Paul Pescheteau de la Société des Amis du musée national de Céramique - Sèvres, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse portant sur les arts du feu, de l'Antiquité à nos jours.

Article 1 : Nature des thèses

Ce prix distingue les thèses de doctorat pour leur qualité, leur originalité et leur apport incontestable à la connaissance des arts du feu, quelle que soit la discipline universitaire dans laquelle elles ont été soutenues.

Article 2 : Conditions d'attribution

Les thèses doivent être rédigées en français. Les candidat(e)s, de nationalité française ou étrangère, devront avoir soutenu leur thèse dans les cinq années civiles précédant l'année d'attribution du prix. Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s au maximum de 35 ans au moment de la soutenance de thèse.

Article 3 : Description du prix

Le prix sera remis à la fin de chaque année civile au musée de Sèvres. Il est honoré d'une récompense de 8000 euros, dont le montant est destiné à l'impression de la thèse retenue, contribuant ainsi à encourager la recherche et à en diffuser les résultats.

Afin d'être accessible au plus large public possible, le ou la lauréat(e) sera tenu(e) d'apporter des adaptations nécessaires, qui feront l'objet d'une convention avec l'éditeur choisi par la Société.

Le ou la lauréat(e) écrira un article dans la revue *Sèvres* de la Société ou assurera une conférence pour les adhérents de ladite Société.

Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé de deux membres de droit :

Le ou la président(e) de la Société des Amis du musée national de Céramique - Sèvres, le ou la directeur /directrice du patrimoine et des collections, de l'établissement public Cité de la céramique - Sèvres & Limoges. Le jury est composé par ailleurs de cinq membres au maximum (conservateurs/conservatrices et universitaires), renouvelable tous les trois ans. En fonction du sujet des thèses candidates, des spécialistes pourront être consultés afin qu'ils expriment leur avis sur les thèses proposées. La liste des membres du jury est consultable sur le site de la Société.

Membres de droit du jury :

- Patrice COUSIN, Président de la Société des Amis du Musée national de Céramique
- Céline PAUL, directrice du patrimoine et des collections de l'Établissement public Cité de la céramique – Sèvres & Limoges.

Membres du jury (par ordre alphabétique) :

- Claire CALAND, docteure ès-lettres
- Antoinette HALLÉ, conservatrice générale honoraire du patrimoine au musée national de céramique - Sèvres
- Barthélémy JOBERT, professeur des universités
- Odile NOUVEL, conservatrice honoraire des collections XIX^e siècle au musée des arts décoratifs à Paris

À titre consultatif :

- Brice PESCHETEAU-BADIN, commissaire-priseur

Article 5 : Calendrier du prix

Eté (année n-1)	Information et communication du concours sous la forme d'un article diffusé auprès de : revues spécialisées, des universités intéressées, des écoles, sur les réseaux sociaux, etc.
Fin mars (année du prix)	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Avril à fin septembre	Examen des thèses par les membres du jury
Fin septembre	Réunion du jury en séance plénière
Avant la fin de l'année civile	Remise du prix au musée de Sèvres
Année n+1	Publication de la thèse

Article 6 : Modalités de candidature

La candidature au prix se fera par le dépôt d'un dossier avant le 31 mars de chaque année à l'adresse suivante : prixetbourses@amisdesevres.com.

Ce dossier en format PDF doit comporter :

- Une lettre de candidature adressée aux membres du jury
- La thèse de doctorat soumise au jury
- Le rapport de soutenance de thèse
- Un texte de moins de 5000 caractères expliquant la problématique et les principaux résultats mis en évidence.
- Un curriculum vitae du ou de la candidat(e) avec une liste de publications.

Article 7 : Modalités d'expertise des thèses

Chaque thèse reçue fait l'objet d'un examen approfondi par les membres du jury.

Le jury choisit la thèse lauréate par vote à bulletin secret.

Fait à Sèvres le 20 octobre 2025

Le Président

